

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Les demandeurs d'emploi en création d'entreprise sur le premier semestre 2026



45 300

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES
SOUTENUS
PAR FRANCE
TRAVAIL

ACCOMPAGNEMENT, PRESTATIONS ET PROFILS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

En Île-de-France, en moyenne 45 306 personnes sont inscrites en création d'entreprise dans la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) au premier semestre 2026. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (-1,6 %), soit 748 créateurs de moins. A l'échelle nationale, la baisse est moins marquée avec -0,5 %.

Parmi les demandeurs d'emploi (hors créateurs), 10,0 % ont déclaré un projet de création ou de reprise d'entreprise. Pour soutenir la maturation de ces projets, 9 101 demandeurs ont suivi une prestation Activ'Créa ou, son nouvel équivalent, Activ'Créa Emergence, 5 437 ont suivi des ateliers en lien avec la création d'entreprise et 760 ont suivi une formation dont l'objectif était la création d'entreprise.

Le profil des créateurs au sein de France Travail diffère des demandeurs d'emploi tenus à la recherche d'emploi (catégorie A, B ou C) : la proportion de femmes est moindre, le niveau de formation et de qualification est plus élevé, et la présence de publics allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE, travailleurs handicapés) et/ou habitants des Quartiers prioritaires des Politiques de la Ville (QPV) est plus réduite.

Un tiers des créateurs bénéficie d'une indemnisation au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) au premier semestre 2026. Cet accompagnement financier représente un total de 203,0 millions d'euros sur le semestre. De plus, 8 550 demandeurs d'emploi ont touché, dans le cadre de leur création d'entreprise, l'Aide à la Reprise et Création d'Entreprise (ARCE) au moins une fois sur le semestre pour un montant total de 80,4 millions d'euros.

ENCADRÉ 1 :

Qu'entend-on par « créateurs d'entreprise » ?

A France Travail, le terme « créateur d'entreprise » peut recouvrir plusieurs réalités. Dans cette note, il fait référence aux demandeurs d'emploi dans la **catégorie 5 CEN** (création d'entreprise).

Cela regroupe les demandeurs d'emploi ayant démarré une activité non-salariée depuis leur inscription à France Travail. Toutefois, toutes les personnes déclarant une activité non salariée ne sont pas automatiquement considérées créatrices d'entreprise : si l'activité a commencé avant l'inscription à France Travail (activité conservée), si la personne est intermittente, ou si elle cherche un emploi salarié en parallèle, elle ne sera alors pas transférée dans cette catégorie.

Le passage au statut de « créateurs d'entreprise » dépend de l'accompagnement et des actes métiers fait par les conseillers et conseillères. Cela peut entraîner des variations selon les agences et territoires.

Les créateurs d'entreprises indemnisés par France Travail peuvent choisir de continuer à percevoir leurs indemnités chômage (maintien partiel de l'Allocation d'aire au Retour à l'Emploi - ARE) durant le temps de lancement de leur entreprise ou opter pour l'Aide à la Reprise et Création d'Entreprise (ARCE) en deux versements sous conditions.

3,3 % DES PERSONNES INSCRITES À FRANCE TRAVAIL SONT INSCRITES EN CRÉATION D'ENTREPRISE

Sur le 1^{er} semestre 2026, la région enregistre 180 150 créations d'entreprises (données INSEE) soit +13,0 % sur un an. Au sein de France Travail sur la même période, ce sont **10 310 nouvelles inscriptions en tant que créateurs d'entreprise**. Cela représente une augmentation de 1,1 % sur un trimestre et une hausse de 12,1 % par rapport à l'année précédente.

En moyenne en Île-de-France, **3,3 % des personnes inscrites à France Travail** dans la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont inscrites comme **créateurs et créatrices d'entreprises**. Cela représente **45 306 personnes** en moyenne sur la période, soit une **diminution de 1,6 %** par rapport à la même période l'année précédente.

1 076 132 demandeurs d'emploi en moyenne sont inscrits en catégorie A, B ou C dans la DEFM totale sur le 1^{er} semestre 2026 en Île-de-France. Ils sont en **augmentation (+3,2 %)** par rapport à la même période l'année précédente.

L'Île-de-France se démarque du national avec une évolution des créateurs dans la DEFM moins rapide depuis 2021 [cf. [Graphique 1](#)]. Au 1^{er} semestre 2026, le volume de créateurs dans la DEFM diminue sur un an de 1,6 % en Île-de-France contre une diminution de 0,5 % au national.

GRAPHIQUE 1
EVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI ET DES CRÉATEURS INSCRITS EN FIN DE MOIS À FRANCE TRAVAIL (BASE 100 À MARS 2019)



Source : données brutes, STMT, mars 2019 à juin 2026
Lecture : Entre juin 2025 et juin 2026, le nombre de créateurs d'entreprise dans la DEFM (courbes bleu clair) reste assez stable en Île-de-France (courbe pleine) comme en France entière (courbe en pointillé). Par rapport à la fin du 1^{er} trimestre 2019 (mars 2019), le volume de créateurs est en hausse de 7,2 % en Île-de-France et de 34,4 % au national à fin juin 2026.

LES CRÉATEURS REPRÉSENTENT ENTRE 2 % ET 5 % DE LA DEMANDE D'EMPLOI SELON LES DÉPARTEMENTS

TABEAU 1 :
VOLUME ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATEURS D'ENTREPRISES (1^{ER} SEMESTRE 2026)

	Demandeurs d'Emploi inscrits comme créateurs d'entreprises (CAT 5 CEN)		
	Volume	Part des créateurs parmi la DEFM	Evolution (sur un an)
Paris	7 637	2,9%	-2,3%
Seine-et-Marne	5 015	3,4%	-8,2%
Yvelines	5 532	4,1%	-2,4%
Essonne	5 271	4,0%	-4,3%
Hauts-de-Seine	7 890	4,9%	7,1%
Seine-Saint-Denis	4 605	1,9%	6,1%
Val-de-Marne	4 570	2,9%	-6,6%
Val-d'Oise	4 786	3,3%	-4,3%
Île-de-France	45 306	3,3%	-1,6%



Source : France Travail, données brutes STMT, S1 2026
Lecture : Dans le département de Paris, en moyenne 7 637 créateurs d'entreprise étaient inscrits dans la DEFM sur le 1^{er} semestre 2026. Cela représente 2,9 % des inscrits du département et une baisse de 2,3 % par rapport à la même période l'année précédente.

Au 1^{er} semestre 2026, le volume de créateurs augmente uniquement sur un an dans les Hauts-de-Seine (+7,1 %) et en Seine-Saint-Denis (+6,1 %). Il diminue dans les autres départements franciliens. Cette baisse est particulièrement marquée dans le département de la Seine-et-Marne (-8,2 %).

L'inscription en tant que créateur d'entreprise n'est pas automatique et dépend du choix d'indemnisation et du projet du demandeur d'emploi. Les disparités départementales dans l'évolution des volumes peuvent également être le résultat d'actions périodiques de certains départements à l'intention du public des créateurs.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS À LA CRÉATION D'ENTREPRISE À FRANCE TRAVAIL

Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, en Île-de-France, en moyenne 116 958 demandeurs d'emploi (hors déjà créateurs) sont enregistrés comme ayant un projet de reprise ou création d'entreprise. Cela représente 8,4 % des demandeurs d'emploi présents dans la DEFM sur le semestre. Pour accompagner ces projets, des ateliers conseils autour de la création d'entreprise [cf. Encadré 2] peuvent être mobilisés. Sur la période, 5 440 demandeurs d'emploi ont pu y participer [cf. Tableau 2].

ENCADRÉ 2 :
Les ateliers sur la création d'entreprise à France Travail

L'atelier « M'imaginer créateur d'entreprise » vise à questionner les motivations et appétences des demandeurs d'emploi pour l'entrepreneuriat et à apporter des ressources pour s'informer.

L'atelier« Structurer mon projet de création d'entreprise » aide à l'élaboration d'un plan d'action pour avancer concrètement dans le projet de création et à apporter de l'information sur les ressources et interlocuteurs qui pourront aider la sécurisation du projet.

Le nombre de demandeurs d'emploi ayant suivi un de ces ateliers est en hausse de 31 % sur un an. Le nombre d'atelier lui-même a augmenté de 65 % sur un an, en passant de 627 ateliers au premier semestre 2025 à 1 035 ateliers ce semestre.

TABLEAU 2 :
SUIVI DES ACCOMPAGNEMENTS
À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

	Janvier à juin 2025	Concrétisation de la création dans les 12 mois	Janvier à juin 2026	Evolution (sur un an)
Volume moyen de projets dans la DEFM (hors déjà créateurs)	102 858		116 958	13,7%
dont ayant commencé un nouveau projet sur la période	22 746	3 284	30 503	34,1%
Total de DE ayant suivi la prestation Activ'Créa	8 059	757	9 101	12,9%
Total de DE ayant suivi une formation avec en objectif la création d'entreprise	1 271	222	760	-40,2%
Total de DE ayant suivi un atelier conseil sur la création d'entreprise	4 142	475	5 437	31,3%

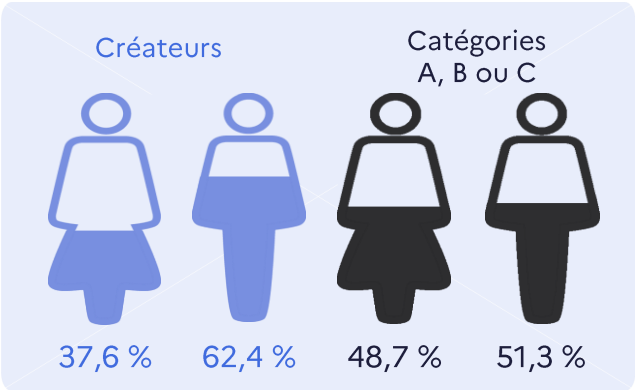
 **Source :** données France Travail, janvier à juin 2026 (mises à jour le 17/09/2026)

Lecture : En 2025, sur le 1^{er} semestre, 22 746 demandeurs d'emploi (hors créateurs) ont commencé un nouveau projet de création ou reprise d'entreprise avec leur conseiller-ère. Dans les 12 mois suivant la déclaration du projet, 3 284 d'entre eux ont basculé en création d'entreprise. Sur la même période en 2026, ce sont 30 503 demandeurs d'emploi qui ont déclaré un nouveau projet de création ou reprise d'entreprise, soit + 34,1 % sur un an.

PROFILS DES CRÉATEURS : DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

62% DES CRÉATEURS INSCRITS À FRANCE TRAVAIL SONT DES HOMMES

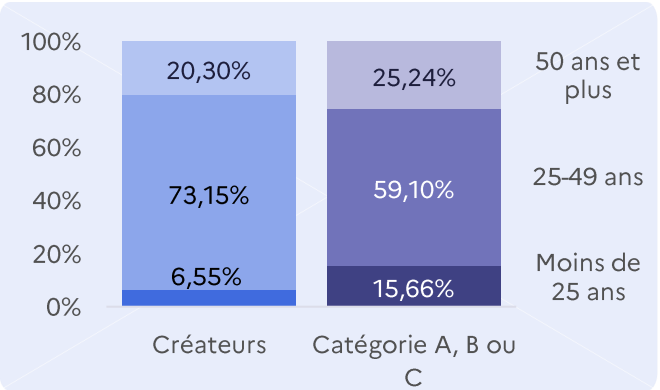
GRAPHIQUE 2 :
RÉPARTITION PAR SEXE



 **Source :** données brutes, STMT, S1 2026

Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, les femmes représentent 37,6 % des créateurs. Chez les personnes inscrites en catégorie A, B ou C, les femmes représentent 48,7 % (9,1 points de différence).

GRAPHIQUE 3 :
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



 **Source :** données brutes, STMT, S1 2026

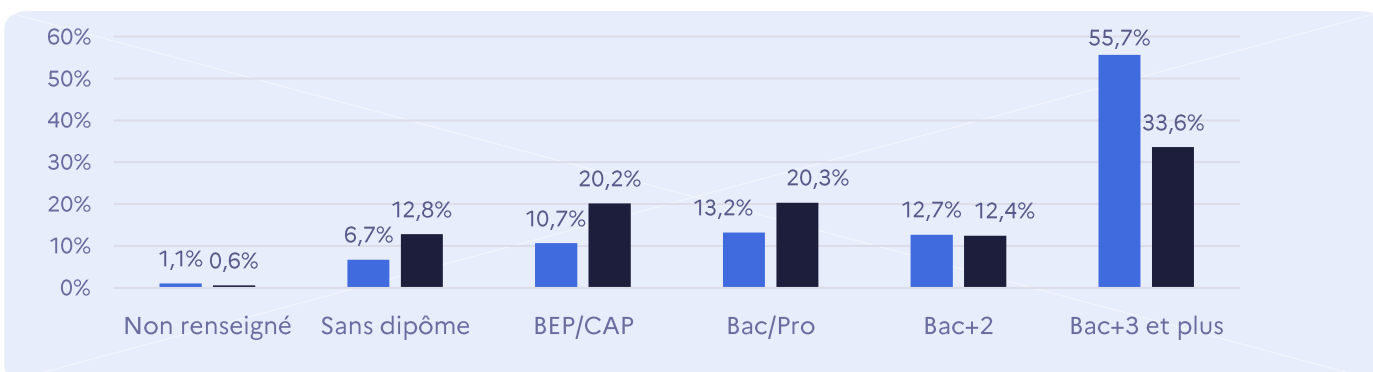
Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, la majorité des créateurs d'entreprise (73,15 % en moyenne) ont entre 25 et 49 ans.

PROFILS DES CRÉATEURS : DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

UN NIVEAU DE FORMATION ET DE QUALIFICATION PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

GRAPHIQUE 4 :
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

■ Créateurs d'entreprise
■ Demandeurs d'emploi en catégorie A,B ou C

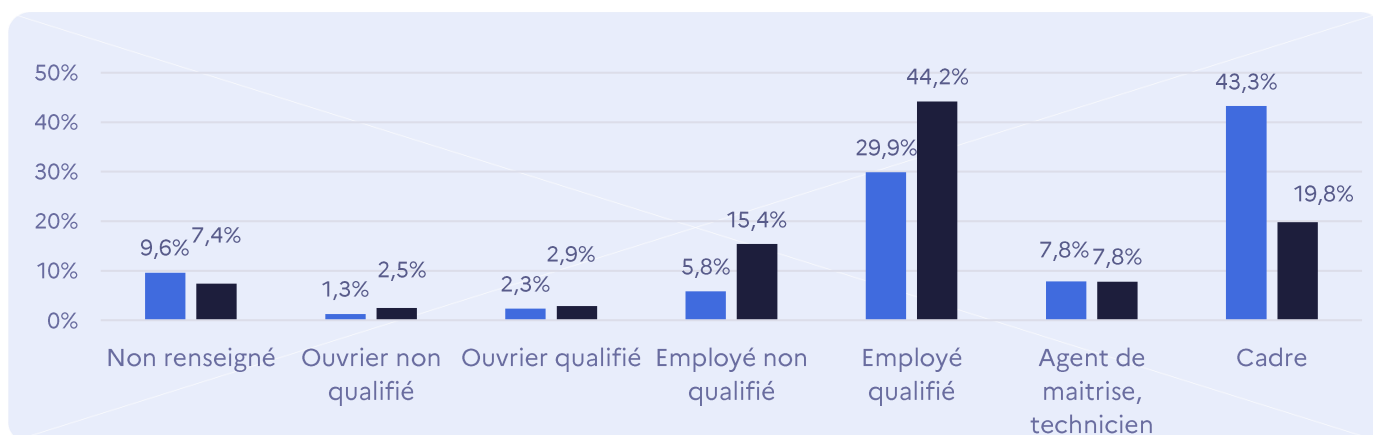


Source : données brutes, STMT, S1 2026

Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, en Île-de-France, 55,7 % des créateurs d'entreprise ont un niveau d'études équivalent ou supérieur à un BAC+3. Cette part est de 32,6 % pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (22,1 points de différence).

GRAPHIQUE 5 :
RÉPARTITION PAR QUALIFICATION

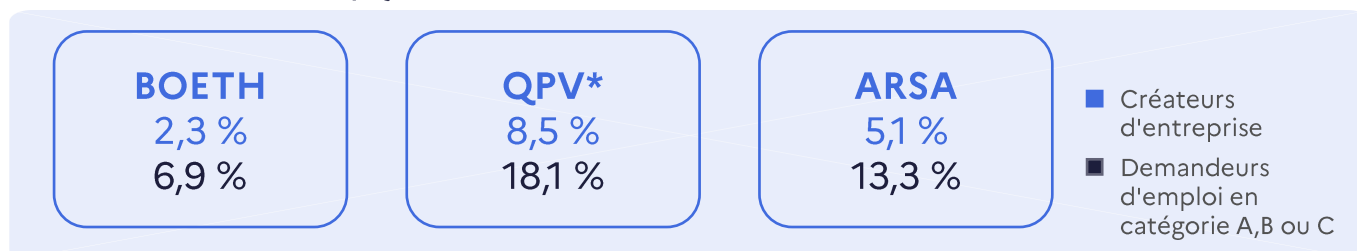
■ Créateurs d'entreprise
■ Demandeurs d'emploi en catégorie A,B ou C



Source : données brutes, STMT, S1 2026

Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, en Île-de-France, 43,3 % des créateurs d'entreprise ont un niveau de qualification équivalent à « cadre ». Pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, ils sont 19,8 % (23,5 points de différence).

GRAPHIQUE 6 :
PROPORTION DE BOETH, QPV ET ARSA



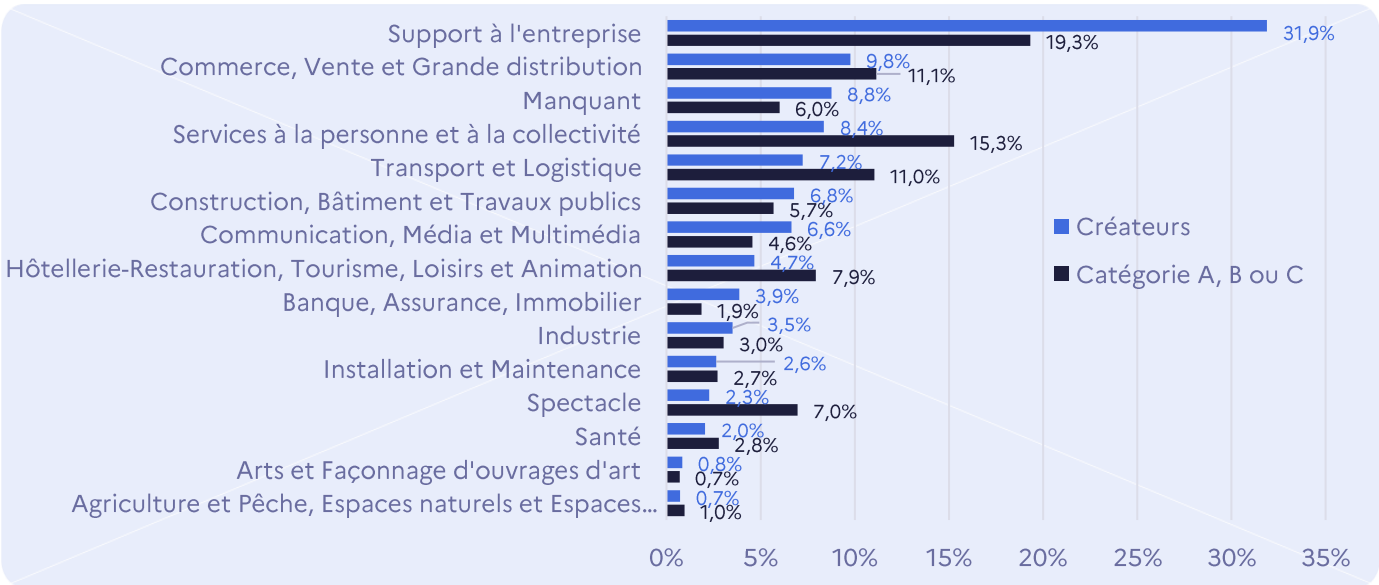
Source : données brutes, STMT, S1 2026

Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, en Île-de-France, la part d'allocataire du Revenu de Solidarité Active (ARSA) est plus faible chez les créateurs d'entreprise (5,1 %) que chez les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (13,3 %).

* Le statut QPV étant indéterminé pour une partie des demandeurs, la part réelle des résidents en QPV pourrait être sous-estimée.

LES CRÉATEURS D’ENTREPRISES SONT INSCRITS POUR UN TIERS SUR LES MÉTIERS DU SUPPORT À L’ENTREPRISE

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION PAR FAMILLE DE MÉTIERS D’INSCRIPTION



Source : données brutes, STMT, S1 2026
Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, en Île-de-France, 31,9 % des individus inscrits comme créateurs d’entreprise travaillent ou souhaitent travailler dans le Support à l’entreprise. Cette part représente 19,3 % pour les personnes inscrites en catégorie A, B ou C.

UN TIERS DES CRÉATEURS D’ENTREPRISES À FRANCE TRAVAIL SONT INDEMNISÉS AU TITRE DE L’ARE

TABLEAU 3 : INDEMNISATION DES CRÉATEURS	S1-2026			** Autres : Convention de gestion France Travail (ARE-CG, AREF-CG), Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF)
	Créateurs			
	Volume	Montant moyen mensuel	Part	
Assurance chômage (ARE, AREF)	15 357	2 238,37 €	33,90%	
Etat (ASS, ASSF)	1 213	583,50 €	2,68%	
Autres **	376	2 420,89 €	0,83%	
Total indemnisés	16 946	2 124,00 €	37,40%	
Total inscrits	45 306		100,00%	

Source : données comptables, S1 2026 (extraction en septembre 2026)
Lecture : Dans la DEFM du 1^{er} semestre 2026, en Île-de-France, 33,9 % des créateurs d’entreprises en moyenne ont touché l’Assurance chômage.

Le montant total versé aux créateurs sur la période au titre de l’ARE/AREF atteint **203 millions d’euros**. Les personnes inscrites en créations d’entreprise peuvent choisir de ne plus percevoir l’ARE et de percevoir à la place l’**Aide à la Reprise ou Création d’Entreprise (ARCE)**, soit 60% de leur capital de droit restant en deux fois, sous conditions. Au 1^{er} semestre 2026, **8 550 demandeurs ont bénéficié de cette aide** au moins une fois. Le montant total d’ARCE versé sur la période atteint un total de **80,4 millions d’euros**.

Matthieu Beuville et Emma Faure
Direction de la Performance, Service Statistiques, Études et Évaluation

En savoir plus

INSEE PREMIÈRE

Jules Lejas, « Rebond des créations d’entreprises », Insee Première, n°2037, février 2025

FRANCE TRAVAIL

Emma Faure, « Les demandeurs d’emploi en création d’entreprise, sur le deuxième semestre 2025 », Statistiques et indicateurs, Île-de-France, juin 2026

FRANCE TRAVAIL

Nicolas De Visme et Nicolas Prokovas, « Créer son entreprise pendant une période de chômage : quand les demandeurs d’emploi créent leur propre emploi », Eclairage et synthèses, n°24, septembre 2016



DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE

Activité non salariée :

Il s'agit d'une activité non salariée exercée à titre individuel ou en société (micro-entrepreneur, travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, conjoint du chef d'entreprise, artiste, auteur, dirigeant de société, etc.).

Aide à la reprise et création d'entreprise (ARCE) :

L'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise (ARCE) est une aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en France qui optent pour un capital versé en deux fois plutôt que le maintien partiel de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE).

Le montant de l'ARCE est égal à 60% du capital de droit à l'ARE restant à la date à laquelle l'aide est attribuée.

BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) est un dispositif qui incite les employeurs privés et publics, de 20 salariés et plus, à embaucher des travailleurs handicapés, à hauteur de 6% du total de leurs salariés.

Catégorie 5 : catégorie administrative caractérisant les personnes inscrites à France Travail lorsqu'elles sont pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi donc non immédiatement disponibles. Les personnes en catégorie 5 CEN sont les personnes non immédiatement disponibles car elles travaillent au développement de l'entreprise qu'elles ont créée.

Catégories statistiques (A, B, C, D, E, F ou G) : Les catégories A, B et C caractérisent les personnes inscrites à France Travail et tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes peuvent être sans emploi (catégorie A) ou en activité réduite (catégorie B si moins de 78 heures mensuelles, catégorie C autrement). Les catégories D et E caractérisent les personnes inscrites à France Travail non tenues de chercher un emploi, qu'elles soient sans emploi mais en formation ou en arrêt maladie par exemple (catégorie D) ou en emploi, souvent non salarié (catégorie E). La catégorie F caractérise les personnes en suivi social, accompagnées par les départements. Et la catégorie G caractérise des personnes en attente d'orientation.

DEFM : Demande d'emploi fin de mois, correspond aux demandeurs d'emploi toujours inscrits à France Travail à la fin du mois.

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville.

ROME : Nomenclature de métiers.

RSA : Revenu de Solidarité Active.

Évolution sur un an : évolution du volume par rapport à la même période l'année précédente.

Directrice de la publication
Nadine CRINIER

Directeur de la rédaction
Stephan JOLY

Réalisation
Service Statistiques, Études et Évaluation

France Travail, Direction régionale Île-de-France
3 rue Galilée
93 884 Noisy-Le-Grand Cedex